

## Conseil d'administration Séance du 14 février 2020

### Délibération n°06-2020 Tarifs « Grand public 2020/2021 »

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle et l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 portant modification des statuts de l'EPCC ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;

La délibération 13-2019 du 28 juin 2019 a acté la reconduction sur l'année 2019-2020 des tarifs des ateliers Grand public établis pour la période 2018-2019 votés en 2017.

Il est proposé de reconduire ces mêmes tarifs sur l'année 2020-2021, tout en y apportant les modifications (en rouge dans le tableau).

Lors de sa séance du 13 avril 2018, le Conseil d'administration avait décidé de supprimer toutes les conditions de gratuité ou de réduction antérieures et d'instaurer 4 tranches d'exonération en fonction du quotient familial pour les foyers non-imposables :

QFM	Réduction
QFM≤600	80%
600<QFM≤800	60%
800<QFM≤1000	40%
1000<QFM≤1200	20%
1200<QFM	0%

Il est également proposé de remplacer les trois premiers alinéas concernant les modalités d'application de la réduction par la condition suivante :

- Si plusieurs membres d'un même foyer (enfants et/ou adultes) suivent des cours, le tarif réduit s'applique à tous, sauf si le tarif « à partir du 2<sup>ème</sup> cours et/ou du 2<sup>ème</sup> enfant » est plus favorable.

Par ailleurs, dans le cadre d'une demande de remboursement d'inscriptions à un ou plusieurs ateliers (sous conditions), le remboursement s'effectuera sur le cours le moins onéreux.

Désignation	Propositions Tarifs 2020/2021
<b>Ateliers d'initiation à la pratique artistique</b>	
<b>Adultes</b>	
	<i>pour un cours</i> 275,00 €
	<i>à partir du 2ème cours</i> 138,00 €
	<i>participation consommables ateliers gravure/lithographie</i> 75,00 €
<b>Adolescent 14-16 ans et 16-18 ans</b>	
	<i>pour le 1er cours</i> 96,00 €
	<i>à partir du 2ème cours et/ou 2ème enfant</i> 48,00 €
<b>Enfants 8-10 ans et 11-13 ans</b>	
	<i>pour le 1er cours</i> 74,00 €
	<i>à partir du 2ème cours et/ou 2ème enfant</i> 37,00 €
<b>Enfants 6-7 ans</b>	
	<i>pour le 1er cours</i> 53,00 €
	<i>à partir du 2ème cours et/ou 2ème enfant</i> 27,00 €
<b>Frais de dossier</b>	
<i>Les droits d'inscription des stages et des ateliers hebdomadaires "jeune public" et "public adulte" Incluent un montant forfaitaire de frais de dossier par inscription non-remboursable de 10 €</i>	10,00 €
<b>Stages Sites de Caen et Cherbourg</b>	
Arts plastiques pour adultes (taux horaire)	4,50 €
Arts plastiques pour enfants (taux horaire)	3,50 €
Arts plastiques 1 enfant/1 adulte (taux horaire)	3,00 €
<b>Heure formation professeur stagiaire/formation continue/Partenariats</b>	
	50,00 €

Accusé de réception en préfecture  
014-200028132-20200214-delib06-2020-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2020  
Date de réception préfecture : 20/02/2020

**DÉLIBÉRATION**

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

**Approuve** la reconduction des tarifs actuels sur l'année 2020-2021 ainsi que les modifications apportées ci-dessus,

**Autorise** le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

  
Marc Potier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 19

Votants : 20

Vote : à l'unanimité des voix